



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
22 février 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 9 décembre 2010, à 10 heures

*Président* : M. Rosenthal ..... (Guatemala)  
*Présidente du Comité consultatif des questions administratives  
et budgétaires* : M<sup>me</sup> McLurg

## Sommaire

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Point 148 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-68160X (F)



Merci de recycler

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo**

**Point 148 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/65/512 et A/65/598)**

1. **M. Yamazaki** (Contrôleur) présentant la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/512), rappelle que par sa résolution 64/275, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 1 365 000 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et a décidé de répartir entre les États Membres au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2010, un montant de 682 500 000 dollars.

2. Les prévisions de dépenses pour la MONUSCO pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élèvent à 1 364 973 000 dollars. L'effectif proposé fait apparaître une augmentation de 39 postes de temporaire, dont 16 postes de temporaire recrutés sur le plan international et sur le plan national et 23 postes de Volontaire des Nations Unies en vue de s'acquitter de tâches supplémentaires confiées à la Mission, à savoir entre autres l'inscription des électeurs sur les listes électorales et les préparatifs des élections. Le déploiement envisagé pour la MONUSCO fait également apparaître une augmentation du nombre des membres du personnel fourni par des gouvernements, qui passerait de 64 à 89, compte tenu de l'ajout de 25 spécialistes de la justice militaire, afin d'appuyer la création de trois cellules d'appui aux poursuites judiciaires.

3. L'estimation des ressources nécessaires comprend une diminution envisagée de 38,2 millions de dollars au titre des contingents militaires, découlant essentiellement du retrait de 1 674 soldats d'ici à la fin juillet 2010 et des augmentations de 0,8 million de dollars au titre des Volontaires des Nations Unies, de 0,9 million de dollars au titre du personnel temporaire

(autre que pour les réunions) et de 32,9 millions de dollars au titre des transports aériens, aux fins du déploiement de 13 aéronefs supplémentaires en vue de la distribution des documents nécessaires pour l'inscription des électeurs sur les listes électorales.

4. L'Assemblée générale est invitée à prendre les mesures énoncées au paragraphe 30 de la note.

5. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport connexe du Comité consultatif (A/65/598), dit que les prévisions révisées concernant la MONUSCO reflètent une combinaison de deux facteurs : une augmentation des dépenses suite au nouveau mandat et une diminution des dépenses, évaluée à 43,6 millions de dollars, en conséquence du retrait du personnel militaire.

6. Pendant son examen des prévisions de dépenses concernant l'appui au processus d'enregistrement des électeurs et les préparatifs des élections prévues pour la fin 2011, le Comité consultatif a reçu des renseignements supplémentaires indiquant que le processus d'enregistrement des électeurs s'achèverait le 30 novembre 2010 et que la MONUSCO avait fourni l'appui nécessaire en utilisant les moyens aériens dont elle dispose et des aéronefs empruntés auprès des missions voisines. L'estimation des dépenses concernant les opérations aériennes à l'appui du processus d'enregistrement des électeurs avait été révisée en conséquence et était passée de 33 millions à 29 millions de dollars.

7. Le Comité consultatif a recommandé d'approuver les 39 postes de temporaires proposés par le Secrétaire général.

8. Compte tenu des montants révisés concernant l'appui à l'enregistrement des électeurs et du fait que les dépenses seront probablement inférieures aux prévisions dans certains secteurs durant la période en cours, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la mise en recouvrement d'un montant de 652,5 millions de dollars pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011. Cette somme viendrait s'ajouter aux 682,5 millions de dollars que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/275, a déjà mis en recouvrement.

9. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le changement de titre de la Mission, conformément à la

résolution 1925 (2010) du Conseil de sécurité, reflète un mandat élargi tendant à aider les autorités congolaises à parvenir à la stabilisation et à la consolidation de la paix, sur la base du principe de la maîtrise nationale. Ce mandat comprend l'appui à la réforme de la Police nationale congolaise, un appui technique et logistique aux fins de l'organisation d'élections nationales et locales et l'élaboration et la mise en œuvre, en consultation étroite avec les autorités congolaises et conformément à la stratégie congolaise de réforme de la justice, d'un programme d'appui pluriannuel des Nations Unies relatif à la justice. L'effectif policier et militaire maximal autorisé de la MONUSCO est identique à celui de la MONUC.

10. L'Assemblée générale devrait approuver toutes les ressources demandées par le Secrétaire général, de telle sorte que la MONUSCO puisse s'acquitter de son mandat, à savoir aider les autorités congolaises, sur leur demande et avec leur assentiment, à parvenir à la stabilisation de la République démocratique du Congo.

*La séance est levée à 10 h 25.*